

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (4) mai 2020 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Le conseil de la municipalité de la Rédemption siège en séance ordinaire ce lundi 4 mai 2020 à 20h00 par voie téléphonique.

La direction ministérielle du Québec nous a avisé de faire les réunions enregistrées et sera mise sur le site internet au moment jugé opportun afin que les citoyens et les citoyennes en prendre part.

Assiste à la séance, par voie téléphonique, Mme la Mairesse Sonia Bérubé et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Gilles Provencher.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Steve Soucy : Absent

Manon Landry : Présente

André Fournier : Présent

Raynald Bérubé : Présent

Simon Chassé : Présent

Myriam Morissette : Présente

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire surtout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel téléphonique.

Résolution# 20-72

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter la séance par appel téléphonique.

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution #20-73

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à la majorité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté. Les conseillers André Fournier et Simon Chassé se sont opposés, les conseillères Manon Landry, Myriam Morissette et le conseiller Raynald Bérubé ont accepté.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée
extraordinaire du 6 avril 2020.
Résolution #20-74

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2020 le directeur général demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée
ordinaire du 6 avril 2020 à 20h00
Résolution #20-75

Étant donné que les membres du Conseil n'étaient pas présents la séance ordinaire du 6 avril à 20h00 n'a pas eu lieu.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 à 20h00 le directeur général demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

5. Adoption du plan particulier d'intervention en cas de
pandémie (PPI)
Résolution #20-76

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de La Rédemption reconnaît que la municipalité peut être touchée par une crise de pandémie en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se préparer à une crise de pandémie susceptible de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI) sont conformes au guide pour l'élaboration d'un

plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités proposées par le MAMAH;
Pour ces motifs, il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu :

QUE le plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI) de la municipalité préparée par Renaud Gagnon, coordonnateur régional de la MRC de La Mitis soit adopté;

QUE Gilles Provencher, directeur général de la municipalité, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile, qui sera faite en concertation avec le coordonnateur régional de la MRC de La Mitis.

Cette résolution abroge tout plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI) adoptée antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité en ce 4^{iem} jour du mois de mai 2020

6. **L'organisation municipale de la sécurité civile**
Résolution# 20-77

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de La municipalité de La Rédemption reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et unanimement résolu:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION et NOM

Coordonnateur municipal de la sécurité civile
(directeur général)
Gilles Provencher

Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut
Sonia Bérubé

Responsable de la mission Administration et des services techniques
Gilles Provencher;

Responsable substitut de la mission Administration et des services techniques
Sonia Bérubé;

Responsable de la mission Communication
Sonia Bérubé;

Responsable substitut de la mission Communication
Gilles Provencher;

Responsable de la mission Services aux personnes
sinistrées
Martine Caron;

Responsable substitut de la mission Services aux
personnes sinistrées
Prénom Nom;

Responsable de la mission Inscription
Gilles Provencher;

Responsable substitut de la mission Inscription
Prénom Nom;

Responsable de la mission Hébergement
Gilles Provencher;

Responsable substitut de la mission Hébergement
Prénom Nom.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité en ce 4^{iem} jour du mois de mai 2020

7. **Nomination d'un responsable de l'élaboration du plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI) et du responsable du suivi du plan d'action.**
Résolution#20-78

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de La Rédemption reconnaît que la municipalité peut être touchée par une crise de pandémie en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se préparer à une crise de pandémie susceptible de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de La Rédemption désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à une crise de pandémie sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation à une pandémie qui seront mises en place devront être consignées dans un plan particulier d'intervention en cas de pandémie (PPI);

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation à une pandémie nécessite la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics, des loisirs et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doit être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et unanimement résolu :

QUE **Renaud Gagnon**, coordonnateur régional en sécurité civile, soit nommé(e) responsable de l'élaboration du plan particulier d'intervention (PPI) en cas de pandémie de la municipalité¹;

QUE **Gilles Provencher**, directeur général de la municipalité soit mandaté afin : d'assurer la mise en place du plan d'action du plan particulier d'intervention en cas de pandémie; d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile, de concertation avec le coordonnateur régional de la sécurité civile de la MRC de La Mitis; d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de ce plan d'action réalisables et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mises à la disposition du directeur général de la municipalité pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité en ce 4^{iem} jour du mois de mai 2020.

8. **Groupe Michel Leclerc décompte progressif no 12 pour un montant de 96,119.10 \$**
Résolution # 20 -79

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte # 12 à groupe Michel Leclerc inc. au montant de 96,119.10 \$, pour le projet de mise aux normes de l'eau potable.

9. **MRC facture #37011 au montant 6 100.64\$ pour la mise à jour du rôle.**
Résolution#20-80

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 6 100.64\$ à la MRC pour la mise à jour des rôles.

10. **Paiement facture pour la société de l'assurance automobile pour la période 31 mars 2020 au 31 mars 2021 au montant de 3,380.83\$**
Résolution#20-81

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 3 380.83\$ à la Société de l'assurance automobile.

11. **MRC facture# 37025 au montant 4703.53\$ pour la réfection du rang 8 (génie civil)**
Résolution# 20-82

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 4 703.53\$ à la MRC pour la réfection du rang 8 (Génie Civil).

12. **Offre de service de PF Service conseil inc pour la gestion de l'aide financière -RIRL route Melucq au montant de 780.00\$ (excluant les taxes), plus .53c/km frais de déplacement.**
Résolution# 20-83

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de PF Service-Conseil pour faire la Gestion de l'aide financière-RIRL route Melucq au montant de 780.00\$ excluant les taxes, plus .53c/km frais de déplacement.

13. **Demande de paiement pour l'électricité des installations de l'OTJ pour l'usage du garage au montant de 1 690.00 \$**
Résolution# 20-84

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter de payer l'électricité de janvier à mars 2020 à l'OTJ pour le garage au montant de 1 690.00 \$

14. **Procédé à l'engagement d'un laboratoire soit GHD ou Englobe pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la construction du garage municipal au montant de 11 256.05\$**
Résolution# 20-85

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de GHD reçu le mercredi le 29 avril 2020 pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la construction du garage au montant de 11 256.05\$ taxes incluses.

15. **Octroyer le contrat pour la réfection du rang 8 à la compagnie de construction RJ BÉRUBÉ INC. au montant de 4 973 674.10\$ plus taxe.**
Résolution # 20-86

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie construction RJ BÉRUBÉ INC. pour la réfection du rang 8 dans le programme RIRL au montant de 4 973 674.10\$ plus taxe.

16. **La Coop Purdel- performance Rimouski pour le paiement de la facture# w00004874 pour la réparation du versatile (tracteur) au montant de 7 216.21\$**
Résolution#20-87

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture #w00004874 au montant de 7 216.21\$ pour la réparation du versatile.

17. **Donner l'autorisation à la firme Morency, société d'avocats S.E.N.c.R.L de poursuivre ces différents dossiers.**
Résolution#20-88

CONSIDÉRANT les recours actuellement pendant devant le tribunal administratif du travail (TAT) concernant deux employés qui contestent des décisions de la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en vertu desquelles ils n'ont pas subi d'accident du travail;

CONSIDÉRANT que la municipalité est représentée par l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L. dans le cadre de ces deux dossiers;

CONSIDÉRANT la récente demande de retour progressif au travail de l'une des parties visées par les recours ci-avant décrits;

CONSIDÉRANT que cet employé prétend ne plus être blessé et a obtenu un billet médical recommandant un tel retour progressif ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer de plus amples vérifications avant de pouvoir donner suite à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOS PAR : RAYNALD BÉRUBÉ, APPUYÉ PAR : MANON LANDRY ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De mandater l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L., pour qu'il poursuive le mandat déjà confié de représenter la municipalité devant le Tribunal administratif du travail (TAT) et qu'il puisse entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), du TAT et de tout autre intervenant pertinent pour conseiller la Municipalité quant au traitement de la demande de retour progressif.

18. **Acceptation des comptes au montant de 33 715.12 \$**
Résolution #20-89

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter de payer les comptes au montant de 33 715.12\$

19. **Varia**

A) Demande d'un rapport de géo localisation du véhicule de service de la municipalité pour la date samedi 2020-04-04 entre 6 heures et 8 heures.

Réponse :

Le rapport n'est pas public car nous pourrions identifier certains employés.

Résolution#20-90

Nous allons donner un avis écrit à l'employé l'avisant de respecter les temps de pause à l'intérieur de la convention collective.

Il est proposé par André Fournier et secondé par Simon Chassé et résolu à la majorité d'envoyer une lettre.

Vote:

André Fournier: oui

Simon Chassé: oui

Raynald Bérubé: oui

Manon Landry: oui

Myriam Morissette: non

B) Demande du début des travaux au pont de la rivière rouge sur le chemin du portage.

Sur recommandation du conseil municipal nous allons faire appel à une compagnie pour recharger le gravier en avant et après le pont de la rivière.

C) Demande de rappel au travail de l'employé #98

Résolution#20-91

Pour donner suite, à une communication avec le syndicat des employés, nous avons identifié l'employé #98 comme étant la personne qui devait être en chômage en regard de la convention collective l'annexe A et l'article 2,16.

Le conseil autorise le directeur général à procéder à la mise à pied de l'employé #98, pour une période indéterminée.

Il est proposé par Myriam Morissette et secondé par Manon Landry et résolu à la majorité que le directeur général procède à la mise à pied de l'employé #98

Vote:

André Fournier: non

Simon Chassé: non

Raynald Bérubé: abstiens

Manon Landry: oui

Myriam Morissette: oui

Sonia Bérubé: oui

D) Demande de boucher les trous de la chaussée sur le rang 3.

Dès que la température le permettra nous mettrons de l'asphalte froide dans les trous du rang 3.

F) Demande d'enlever les pouvoirs au directeur général concernant les cessations d'emplois, mises à pieds et le rappel au travail des employés.

Résolution#20-92

Il est proposé par Simon Chassé et secondé par André Fournier d'enlever les pouvoirs au directeur général mais la majorité du

conseil a refusé, donc le directeur général maintien ses pouvoirs.

Vote:

André Fournier: oui

Simon Chassé: oui

Raynald Bérubé: non

Manon Landry: non

Myriam Morissette: non

G) Demande d'avoir des copies des relevés de compte de la Municipalité.

Ces relevés de compte sont toujours disponibles et public, il suffit d'en faire la demande par un formulaire écrit d'accès à l'information.

20. **Période de questions**

La conseillère Myriam Morissette demande si la municipalité va fleurir le village.

21. **Prochaine séance**

Lundi le 1 juin 2020 à 20h00

22. **Levé de la séance**
Résolution#20-93

Après la période de questions, il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à la majorité de levée la séance à 21h54. Les conseillers, Simon Chassé et André Fournier se sont opposés à la levée de la séance.

Sonia Bérubé
Mairesse

Gilles Provencher
Directeur général et secrétaire-
trésorier